



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 30/09/2007 – 09 :08

JOURNALISTE

Nous retrouvons Louis SCHWEITZER, bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

JOURNALISTE

Vous présidez la HALDE, la HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ. Vous allez nous parler aujourd'hui d'un des domaines auxquels on pense quand on parle discrimination, à savoir les discriminations liées aux convictions religieuses.

LOUIS SCHWEITZER

Oui. La République française est laïque, elle ne soutient aucune religion mais elle assure le respect des convictions religieuses de toutes les personnes. Et dans ce cas, les agents du service public ont un strict devoir de neutralité.

JOURNALISTE

Et alors, pour quelle raison vous a-t-on saisi ?

LOUIS SCHWEITZER

Je vais vous en donner plusieurs exemples parce qu'il y a beaucoup de cas différents. Premier exemple, une jeune femme accompagne son mari et sa fille dans un hôtel, et elle se voit refuser l'accès à cet hôtel alors que les chambres sont réservées et payées. Pourquoi ? L'hôtelier lui dit « le règlement intérieur interdit le port du foulard musulman » que porte la jeune femme. Et cette jeune femme saisit la HALDE.

JOURNALISTE

Et ça, c'est une discrimination ?

LOUIS SCHWEITZER

Il n'y a pas de doute, on interdit à cette jeune femme, parce qu'elle porte le foulard, l'accès à un bien ou à un service privé, et donc c'est une discrimination. Et la HALDE a saisi le procureur de la République et rappelé au responsable de cet établissement les dispositions légales.

JOURNALISTE

Et à partir de là Louis SCHWEITZER, quelles sont les suites ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien ! Le procureur de la République a considéré que la HALDE pouvait proposer une transaction, c'est-à-dire que nous avons proposé à l'auteur de la discrimination une amende et une mesure d'indemnisation du préjudice pour la jeune femme. Si la transaction est refusée, nous saisissons le Tribunal correctionnel.

JOURNALISTE

Alors la HALDE s'est récemment prononcée également en faveur de la participation de mères voilées aux sorties scolaires des enfants.

LOUIS SCHWEITZER

Oui. La HALDE a considéré que si ces mères participaient à des activités hors de la classe, elles ne pouvaient être assimilées à des

agents publics, et donc qu'on ne pouvait les écarter parce qu'elles portaient le voile. Mais je vais vous parler d'une autre décision où la HALDE a fixé les limites de la liberté religieuse. Des parents accompagnent leur fille dans un hôpital où elle doit être opérée. La mère de la famille porte un voile intégral qui couvre tout le visage, à l'exception d'une fente pour les yeux. Et au moment d'entrer dans la chambre où se trouvait sa fille et nombre d'autres enfants, l'infirmière lui demande de se découvrir le visage. Et la mère de la famille refuse et saisit la HALDE. Nous faisons une enquête et l'hôpital nous dit que l'infirmière a agi par souci des autres enfants, parce qu'effectivement pour des enfants malades qui viennent d'une opération, une femme toute voilée, dont on ne voit pas le visage, c'est quelque chose qui peut inquiéter et effrayer. Et ce souci de l'infirmière nous a paru légitime.

JOURNALISTE

Et que prévoit la loi véritablement dans ce genre de cas ?

LOUIS SCHWEITZER

La loi dit que tous les patients et leur famille doivent être traités de la même façon, indépendamment de leur croyance religieuse. Les agents hospitaliers bien sûr sont tenus de respecter une neutralité parfaite. Mais la loi dit aussi qu'il faut veiller à ce que l'expression des convictions religieuses ne porte pas atteinte à la qualité du service, à la tranquillité des autres patients et de leurs proches, et qu'il faut veiller à l'intérêt supérieur des enfants.

JOURNALISTE

Et alors, qu'est-il arrivé à cette mère de famille ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien ! Nous avons considéré que sa réclamation n'était pas fondée et nous l'avons rejetée.

JOURNALISTE

Merci Louis SCHWEITZER pour ces exemples liés à la discrimination en rapport aux convictions religieuses. On rappelle le numéro de la HALDE.

LOUIS SCHWEITZER

C'est le 08.1000.5000.

JOURNALISTE

Voilà. A dimanche prochain. FIN{